



**Fédération Française
d'Études et Sports
Sous - Marins
COMITE DÉPARTEMENTAL**

29 Boulevard de Pierre Brossolette BP 211- 41006 BLOIS



Déclaration 2881 du 24 / 2 / 1987

Blois, le 14 Décembre 2017

Messieurs les Présidents,

Veillez trouver ci-joint, le formulaire descriptif et d'inscription à la session de T.I.V organisée par le CODEP 41 à Blois, salle AAJB au 29 Boulevard de Pierre Brossolette – 41000 – Blois, les 27 et 28 Janvier 2018

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations les plus sportives.

Thierry FERRIERE

Président de la Commission Technique du CODEP41



Fédération Française d'Études et Sports Sous - Marins COMITE DÉPARTEMENTAL

29 Boulevard de Pierre Brossolette BP 211- 41006 BLOIS



Déclaration 2881 du 24 / 2 / 1987

SESSION DE Formation de T.I.V. 2018

Une session de formation de technicien en inspection visuelle (T.I.V.) aura lieu le samedi 27 et Dimanche 28 Janvier 2018, dans la salle de AAJB 29 Boulevard de Pierre Brossolette, 41000 Blois (face à la piscine de l'Agl'eau).

Le recyclage T.I.V est obligatoire tous les 5 ans à partir du 1 janvier 2016.

Horaires prévus : **Samedi :** de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13h45 à 19h00
 Dimanche : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13h45 à 18h00

Le stage ne pouvant accueillir que 16 participants et faisant office de stage régional, les inscriptions sont à faire le plus rapidement possible par courrier au responsable technique du CD 41 : **impérativement avant 19 Janvier 2018**

M. FERRIERE Thierry
17, rue des Acacias
41000 Saint SULPICE DE POMMERAY
Tél:D 02 54.42.92.68 Après 19 h30
Tel Fixe: 02.54.55.75.45
Mobile : 06.87.54.66.75

Conditions d'entrée en formation

- Être titulaire de la licence FFESSM.
- Etre âgé d'au moins de 18 ans.
- Faire acte de candidature auprès du Président de son club.
- Etre présenté par le président du club qui attestera des qualités techniques et d'aptitudes à exercer la fonction de TIV.

Les plongeurs licenciés et présentés par le président du club, peuvent être candidats à cette formation. Il est vivement conseillé que le président s'engage à présenter des personnes qui ont des notions sérieuses en mécanique obtenues par voie scolaire ou obtenues par équivalence dans leur profession, titulaires au minimum du brevet élémentaire.



Fédération Française d'Études et Sports Sous - Marins COMITE DÉPARTEMENTAL

29 Boulevard de Pierre Brossolette BP 211- 41006 BLOIS



Déclaration 2881 du 24 / 2 / 1987

Le dossier d'inscription sera considéré complet à la condition d'être accompagné de :

- Du bulletin d'inscription,
 - D'une photo récente,
 - De la photocopie de la licence 2017-2018,
 - De 2 enveloppes affranchies au tarif normal portant votre nom, prénom, adresse,
 - **Du chèque de 65 Euros montant de l'inscription au stage et libellé à l'ordre du CODEP 41 F.F.E.S.S.M.**
 - **(le tout envoyé en une seule fois).**
- Repas du midi / Traiteur Prix tout compris ~ 15,00€ (pain, boissons inclus)

Les participants désirant être hébergés devront réserver à l'avance au Campanile Tél. : 02.54.74.44.66 ou à l' Hôtel Première Classe au 02.54.56.80.83 –

Nota : il y a d'autres hôtels sur Blois et Saint Gervais La Forêt.

Conseil : la salle de l'AAJB se trouve sur Blois Sud.

Tarifs hébergement : (prix indicatif)

Repas du midi / Traiteur
(Repas pris sur place)

Prix tout compris ~ 15,00€ (pain, boissons inclus)

	Campanile	Hôtel Première Classe
- repas du soir	16,90 € à 23,90 €	/
- petit déjeuner	9,90 €	5,00 €
- Chambre 1 Pers ou 2 pers	37,00 €	35,00 €

Dans l'attente de votre inscription, veuillez agréer, l'expression de nos salutations les plus sportives.

Le Président de la commission technique / CODEP41

Thierry FERRIERE

*



**Fédération Française
d'Études et Sports
Sous - Marins
COMITE DÉPARTEMENTAL**

29 Boulevard de Pierre Brossolette BP 211- 41006 BLOIS



Déclaration 2881 du 24 / 2 / 1987

BULLETIN D'INSCRIPTION

**STAGE T.I.V. Des 27 et 28 janvier 2018
BLOIS**

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

Tél domicile :

Travail :

Adresse Mail:

Club d'appartenance :

N° Club :

niveau de plongée :

Profession :

- * participera au repas du 27.01.2018 le midi
 participera au repas du 28.01.2018 le midi
 désire être hébergé au Campanile (nuit du 27/01 au 28/01/2018)
 Chèque pour inscription au stage de 65.00 €

JOINDRE : 1 photo (avec votre nom et prénom au dos)
1 photocopie de licence 2017-2018
1 chèque à l'ordre de CODEP 41 F.F.E.S.S.M.
(1 pour le stage)
2 enveloppes affranchies au tarif normal
avec nom, prénom et votre adresse

* Cocher la case correspondante

NOTA : chaque club devra apporter une canne endoscopique (pour Inspecter l'intérieur des bouteilles)



Fédération Française d'Études et Sports Sous - Marins COMITE DÉPARTEMENTAL

29 Boulevard de Pierre Brossolette BP 211- 41006 BLOIS



Déclaration 2881 du 24 / 2 / 1987

Commission Technique

BULLETIN D'INSCRIPTION AU STAGE DE FORMATION DE T.I.V

**Comité Départemental de LOIR-ET-CHER
Dates du stage 27 et 28 Janvier 2018**

Nom : Prénom.....
Date et lieu de naissance.....
Adresse N°.....Rue.....
Code Postal..... Ville.....
Tél Professionnel :.....Tél :Domicile.....
Nom du Club :.....N° du Club.....
Numéro de licence 2016.....
Profession.....Niveau Plongée.....
Adresse email

Constitution du dossier (Tout dossier incomplet sera retourné)

- . Bulletin d'inscription portant l'avis du président du club
- . 1 photos d'identité avec votre nom et prénom au dos
- . Photocopie de la licence en cours de validité
- . Un chèque d'inscription
- . **Établir** le chèque d'inscription à l'ordre de CODEP41 FFESSM
- . 2 enveloppes affranchies au tarif normal avec nom,prénom et votre adresse

Avis du Président du club *

Nom du président du club.....

Avis favorable

Avis défavorable

Ordre de priorité (en cas de plusieurs candidatures du même club)

Nom et Signature du Président du club

Tampon du club

cocher la case correspondante

Retourner ce dossier à l' adresse suivante :CODEP41 F.F.E.S.S.M
FERRIERE 17 Rue des Acacias 41000 St SULPICE DE POMMERAY

Mr Thierry